



Vu, pour être annexé à mon arrêté du 29 AOUT 2007  
le Préfet.  
Michel MORIN

**Plan de prévention des risques d'inondation de l'Isère dans la vallée du Grésivaudan à l'aval de GRENOBLE**

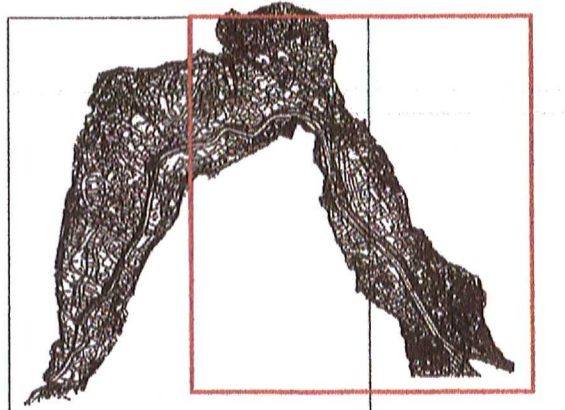
**ZONAGE REGLEMENTAIRE DU RISQUE**

**LEGENDE**

Niveau de contraintes *		Nature du risque **	
R	Zones d'interdiction	I, i	Crue rapide des rivières
B	Zones de contraintes particulières	<b>Localisation du risque ***</b>	
B	Zones de contraintes faibles	u	zones urbaines ou d'activités potentielles,
B	Zones Bi3 : périmètre crue historique	n	espaces naturels
B	Zones Bir	a	espaces agricoles

Chaque zone est référencée par deux indices au moins :  
\* le premier correspond au niveau de contraintes à appliquer  
\*\* le second à la nature du risque  
(caractère en minuscule pour les zones de faibles contraintes caractérisé en majuscule pour les autres cas)  
\*\*\* le troisième à la nature de la zone

Limite de commune ———  
Enveloppe de la crue de 1948 - - - - -  
Enveloppe du PSS de 1859 - - - - -



Réalisation : SOGREAH      Etabli le : Novembre 2005  
Edition : SOGREAH      Modifié le : Mai 2007

Echelle : 1 / 20 000

